

« 2CDR »

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE AU CAPITAL DE 2.300 €
SIEGE SOCIAL : 13, HAMEAU DE L'HERMITAGE (02400) BEZU SAINT GERMAIN
893.830.315 RCS SOISSONS

* *

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA GERANCE DU 22 NOVEMBRE 2023

* *

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
ET LE VINGT-DEUX NOVEMBRE A 19 HEURES, AU SIEGE SOCIAL.

Monsieur Romuald LEVY, demeurant à BEZU SAINT GERMAIN (02400) 13, Hameau de l'Hermitage,

Agissant en qualité de gérant de la Société « 2CDR » sus-désignée,

Après avoir rappelé :

- qu'aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bézu-Saint-Germain (Aisne) du 22 Novembre 2023, Madame Diane LEVY a acquis de Monsieur Romuald LEVY la pleine propriété d'UNE (1) part sociale, numérotée 230, de la Société « 2CDR » à effet au 22 Novembre 2023,

Et que suivant délibérations de l'assemblée générale extraordinaire de la Société « 2CDR » en date du 22 Novembre 2023, tous pouvoirs ont été conférés à la gérance pour décider de la modification corrélative de l'article 7 des statuts afin d'acter de la nouvelle répartition du capital social en résultant,

A pris les décisions suivantes :

- Mise à jour de l'article 7 des statuts suite à cession de part sociale,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 Novembre 2023, la Gérance, après avoir constaté l'acquisition par Madame Diane LEVY d'une part sociale, numérotée 230, de la Société « 2CDR » auprès de Monsieur Romuald LEVY intervenue le 22 Novembre 2023, décide de modifier comme suit l'article 7 des statuts afin de tenir compte de la nouvelle répartition des parts sociales :

ARTICLE 7. - CAPITAL SOCIAL

L'article 7 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Le capital social s'élève à DEUX MILLE TROIS CENTS EUROS (2.300,00 €). Il est divisé en 230 parts sociales de DIX EUROS (10,00 €) chacune.

Suite à la liquidation et partage des biens des époux LEVY-DIMITROPOULOS Claire en date du 05/06/2023 et à la cession de part entre Mr LEVY Romuald et Mlle LEVY Diane en date du 22/11/2023 le capital de ces parts sont numérotées de 1 à 230 et attribuées de la façon suivante :

Titulaire	Nombre de parts	Numérotation
Monsieur Romuald LEVY	229	1 à 229
Madame Diane LEVY	1	230

R L

DEUXIEME DECISION

La Gérance donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit, et notamment à la SELARL « DERUELLE ASSOCIES », Société d'avocats sise à PARIS (75007) 222, boulevard Saint-Germain, à CHATEAU-THIERRY (02400) 2 bis, avenue de Soissons, et à REIMS (51100) 14, boulevard de la Paix.

* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par Monsieur Romuald LEVY, gérant.

La Gérance
Monsieur Romuald LEVY

certifié conforme

